

Un premier bol d'air pour Hassan Cher, rédacteur de Voix d'Exils !



En date du 26 février 2010, Hassan Cher, requérant d'asile djiboutien résidant à Lausanne en Suisse, a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral à l'encontre de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour déni de justice concernant sa demande d'asile.

Suite à une troisième interview dans le cadre de sa procédure d'asile qui date de juillet 2008, l'ODM n'a pas statué sur le cas de Hassan Cher durant plus de deux ans ; ce qui a eu pour effet de faire perdurer une situation précaire qui fit obstacle à la reconnaissance de ses droits économiques, politiques et sociaux. Ceci signifie concrètement que sa situation administrative (son permis N) l'a empêché à plusieurs reprises de conclure un contrat de travail ou, encore, de participer à des conférences internationales dans le cadre de la lutte politique qu'il mène pour la défense des droits humains dans son pays.

Or, par un Arrêt datant du 15 septembre 2010, le Tribunal administratif fédéral a admis la requête de Hassan Cher, et « enjoint l'ODM de reprendre rapidement l'instruction de la procédure d'asile dont il est saisi depuis le 25 avril 2008 et de rendre une décision au plus vite ».

Hassan Cher est responsable des relations internationales d'un syndicat : l'Union Djiboutienne du Travail. Il est en Suisse depuis avril 2008, car il a été contraint de fuir son pays suite à son arrestation au motif de ses activités syndicales. Actuellement, il est poursuivi par le gouvernement djiboutien pour « intelligence avec des puissances étrangères », notamment pour ses collaborations avec l'Organisation Internationale du Travail ou la Confédération Syndicale Internationale.

L'Union Syndicale Vaudoise s'est mobilisée en faveur de la cause de Hassan Cher et a rédigé **une pétition** que vous pouvez signer et envoyer à

l'USV.

Omar Odermatt

Le voyage du crépuscule



Dans la région de l'Afrique de l'Est, où la population était autrefois en majorité composée d'éleveurs et de marchands, voyager au crépuscule était synonyme de mésaventure. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui prennent cependant la route une fois la nuit venue afin de tenter leur chance vers les pays du Nord. Pour quel destin ?

Suivons ici le chemin emprunté par Amin et quelques uns de ses camarades.

Amin et ses collègues, qui sont vendeurs de munitions de guerre de petit et moyen calibres pour le compte d'un chef de guerre, découvrent en ce mois d'août 2005 dans le restaurant « Il-Janoo », situé au centre du grand marché de Mogadiscio, la capitale de Somalie, un monsieur qui vante l'avantage de l'exil et les différentes possibilités dont il a le secret pour voyager à moindre frais.

Dans ce grand marché à ciel ouvert dénommé « Bakara » où tout se vend, Amin et ses collègues croient avoir devant eux une opportunité de changer leur vie quotidienne, rythmée par la guerre, l'assassinat, le vol, le viol, le kidnapping, etc.

Ils fixent un rendez-vous pour la journée suivante au monsieur du restaurant, dont le métier est connu en Afrique de l'Est sous le nom de « marchand du voyage de crépuscule ».

Celui-ci leur présente diverses options, empruntant uniquement les voies terrestres et maritimes :

- un voyage vers le Yémen, qui coûte entre 500 à 700 dollars US
- un autre vers la Libye, variant entre 500 à 1000 dollars US en fonction de l'itinéraire choisi;
- et un dernier voyage vers l'Afrique du Sud, coûtant de 700 à 1000 dollars US.

Le choix de l'itinéraire

Tous choisissent le voyage vers la Libye, mais avec deux itinéraires distincts :

- Amin et un de ses collègues, Bobakir, déboursent ensemble 900 dollars pour deux feuilles blanches de format A4 dont l'une porte des informations utiles sur la vie des pays de transit et l'autre des indications sur les points d'eau, les centres de réfugiés, les villes frontalières, les organisations qui aident les étrangers, les places de départ des navettes entre les pays et ainsi de suite, entre Mogadiscio et Tripoli via le Nord de la Somalie, la République de Djibouti, la République d'Érythrée et le Soudan.
- Trois autres collègues d'Amin, Camir, Dahir et Elmi, préfèrent l'itinéraire de Mogadiscio à Tripoli via l'Éthiopie et le Soudan en payant 500 dollars.

Après avoir fait leur choix, ils réfléchissent à la compagnie de transfert d'argent à qui ils vont confier leurs économies. Ils déposent alors leur argent chez le hawilad « Olympic », qui leur délivre un code personnel à chacun et des numéros de téléphone afin qu'ils puissent retirer au cours du voyage n'importe quel montant à partir de leur dépôt. Avec ce système, ils sont sûrs à la fois de sécuriser leurs économies et d'avoir l'argent nécessaire à tout moment.

Le départ vers l'inconnu débute

Les deux premiers embarquent sur un mini bus reliant Mogadiscio à Garoowe et prennent un nouveau bus à destination de Hargeisa, la métropole du

Nord de la Somalie, puis une voiture remorque sur la République de Djibouti.

Arrivés à Djibouti, ils se font enregistrer dans le camp de réfugié d'Ali-Adeh afin de se reposer et se faire un peu d'argent, un centre dont la vie est plus morose qu'un trou de rat en raison des difficultés financières dus à la gestion obscure de ses fonds de fonctionnement.

Un mois après, le voyage reprend de Djibouti-ville et fait une nouvelle pause au centre de réfugiés « Mukuleh », en territoire érythréen. Deux semaines plus tard, Amin et Bobakir entament une marche vers le Soudan. Au cours du chemin, ils rencontrent deux déserteurs de l'armée érythréenne qui deviennent un soutien inestimable.

Quant aux autres, Camir et Elmi sont arrivés à Khartoum suite à de longues péripéties dans les contrées hostiles de l'Éthiopie et du Soudan, avec dans l'âme le décès de leur collègue Dahir qui est tombé sous les flèches empoisonnées des indigènes.

De leur côté, Amir et Bobakir n'ont pas connu de problèmes particuliers à part la fatigue, et trouvent même, après une semaine de recherche, deux places au prix de 300 dollars par individu dans un pick-up double cabine supportant 45 personnes.

Après cinq jours passés dans le dessert, le convoi arrive à un point de relais frontalier sur le territoire libyen. Les quarante-cinq personnes sont hébergées pendant la nuit dans des petites maisons par groupes de neuf, et comme dîner ils reçoivent un verre de lait, deux onces de dattes, un verre d'eau et un morceau de pain.

Le lendemain, chacun doit acquitter sur place à nouveau de 300 dollars supposés couvrir les frais du trajet jusqu'à Tripoli. Cent-cinquante kilomètres plus loin, la voiture s'arrête à une étape : ils sont, sous menace de mort, contraints de voyager avec de nouveaux convoyeurs et de repayer le même montant pour aller de l'avant.

Amin et Bobakir ont compris qu'ils sont dans les mains des racketteurs du désert et que cette histoire de passe-passe va avoir lieu encore deux à trois fois. Au passage des abords d'une grande ville, ils sautent alors

de la voiture, se mettent à courir, et à un détour escaladent un long mur qui leur obstruait le chemin.

Croyant fuir vers la liberté, les deux amis se retrouvent en fait dans l'enceinte d'une résidence secondaire d'un général de l'armée libyenne. Un nouveau malheur débute pour eux.

L'accusation d'atteinte à la sûreté de l'état

Ils sont conduits tout de suite à la caserne de l'armée, torturés à l'électricité puis interrogés.

Les questions portent sur des choses incompréhensibles pour les deux jeunes :

- Pourquoi vouliez-vous assassiner le général ?
- Pourquoi avez-vous attaqué sa maison ?
- Qui vous a chargé de cette mission ?
- Quelles relations avez-vous avec les opposants libyens ?
- Etc.

Tant bien que mal, Amin tente de se défendre en s'efforçant de faire usage du peu de langue arabe qu'il a appris à l'école coranique.

Malgré cela, on leur couvre les yeux, les déplace dans une prison sise dans le désert, au milieu d'une cellule où est enchaîné un citoyen libyen couvert de poils de la tête aux pieds. Des officiers de l'armée, des juges, des dignitaires de l'assemblée de la révolution, des fonctionnaires du service de la sécurité intérieure ainsi que des membres de la milice de la région leur recommandent de confirmer la nature des relations et des ordres qui les lient à ce détenu politique.

Devant la réticence des deux accusés, le procureur de la révolution de la région ordonne leur transfert au tribunal supérieur de Tripoli sous le

chef d'accusation « tentative d'assassinat d'un général de l'armée et atteinte à la sûreté de l'Etat ».

Nonobstant leur situation délicate, nos deux jeunes ne perdent pas espoir et via d'autres détenus ils envoient des messages de détresse à la communauté somalienne en Libye et aux rescapés des fonctionnaires de l'ex-représentation diplomatique de Somalie dans ce pays.

Au bout d'un mois, suite à d'intenses démarches de ces derniers auprès de l'autorité supérieure libyenne, Amin et Bobakir retrouvent une liberté conditionnée à un départ du pays avant 30 jours.

Ils sont donc obligés d'oublier leur projet de travail et de nouvelle vie en Libye.

Le chemin de l'Occident

A hauteur de mille quatre cent dollars par tête, ils arrivent à monter sur une pirogue en partance pour l'Italie. C'est un désastre qui coupe court à leur enthousiasme : la pirogue se brise en deux à environ deux-cents mètres de la côte libyenne.

Après dix jours de patience, ils prennent le large la nuit dans une nouvelle pirogue avec à son bord une cinquantaine des personnes dont chacune a versé 1000 dollars. Le jour suivant, à midi, dans les eaux internationales, une mauvaise manœuvre du pilote improvisé met en panne le moteur et la pirogue vogue au gré des vents et des vagues pendant cinq jours.

Par chance, un côtier italien les secourt, tire la pirogue sur le port de Palerme, où les survivants reçoivent des soins d'urgence.

Après trois jours de traitement et de réhydratation, Amin retrouve des forces, dépose une demande d'asile à la police de l'immigration et obtient deux semaines plus tard le statut de réfugié.

Se fiant aux ragots du oui-dire, il abandonne le peu d'assistance qui lui est offert au vu de son statut et se déplace au Nord de l'Italie. Il

s'installe dans une auberge populaire au prix modeste. Mais en quatre mois ses économies s'épuisent.

Un an après son départ de Mogadiscio, Amin squatte la gare de Turin. La désillusion ! En formation au centre de formation international de l'OIT à Turin, je fais alors sa connaissance au plus grand mercato (marché du dimanche) de la ville. Et c'est autour d'un verre de thé qu'il me relate ses péripéties.

Le nomade de l'émigration se tourne vers l'Atlantique

Pour sortir de la galère où il s'était empêtré, Amin s'est finalement tourné vers le continent américain. Il a pris contact avec une cousine et une tante maternelle vivant à Indianapolis, qui ont entrepris toutes les démarches possibles afin de l'amener aux Etats-Unis. Après moult tentatives pendant deux mois, elles sont arrivées à lui trouver un visa.

Vu que ses proches vivaient en couple, Amin a préféré passer par un centre d'accueil pour immigrants, lequel l'a orienté vers des « Natural Helpers » d'origine somalienne qui l'ont aidé à bénéficier de cours de perfectionnement d'anglais et l'ont informé de ses droits et devoirs.

Au bout de quatre mois il a déniché une formation de vendeur, suivie d'un stage auprès de la chaîne de magasins de jouets « Toys R Us », où il travaille encore à ce jour.

Hassan Cher Hared

Les passeurs : des tours opérateurs (presque) comme les autres



Ce dossier offre l'interview exclusive d'un homme qui se trouve à la tête d'un réseau très important de passeurs recourant à la complicité de fonctionnaires européens. Affirmant avoir « aidé » près de 3000 personnes en près de 20 ans à traverser les frontières, il évoque les tarifs et les destinations comme une simple agence de voyage. Nos rédacteurs réagissent et

une anthropologue prend position face à ce phénomène de la migration illégale.

Abu Rawand (nom d'emprunt) est un passeur kurde d'origine irakienne qui réside en Turquie depuis plusieurs années. Il a accepté d'accorder à Voix d'Exils un témoignage en exclusivité et, selon ses dires, il s'agit de sa première et dernière interview, prudence oblige ! Ce père de famille d'une cinquantaine d'années est très connu dans le milieu des passeurs, car il occupe une fonction importante dans son réseau, et grâce à lui des milliers de personnes se sont exilées en Europe. Le « Cavaliere », comme l'appellent ses amis, maîtrise plusieurs langues et dispose de très bonnes connaissances en géographie et en droit, notamment des codes pénaux de plusieurs pays européens. Ce leader de passeurs a débuté ses activités dans les années 1990. Il est cultivé, très calme et prudent, ce qui lui a permis de ne jamais être arrêté pour ses activités.

Voix d'Exils : Combien coûte « un voyage » par personne ?



Abu Rawand: Le prix du voyage dépend du moyen de transport employé, du circuit et de la sécurité qu'il nécessite. Par exemple, un voyage à pieds, qui va de la Turquie jusqu'en Grèce et qui peut durer de huit à treize jours, coûte entre 3000 à 4500 dollars US. Si le même voyage se fait par camion de marchandises, le tarif grimpe de 6000 à 8000 dollars US. Un voyage en partance de Turquie à destination de l'Italie, par la mer sur un zodiaque, coûte 8000 dollars US par personne. Le voyage par voie aérienne de la Turquie vers l'un des pays de l'Union européenne coûte entre 18'000 et 25'000 dollars US par personne adulte. Le tarif est divisé par deux pour les mineurs. Nous pratiquons aussi des tarifs pour les voyages entre les pays européens pour les déboutés de pays qui souhaitent demander l'asile dans d'autres pays. Prenons les exemples suivants : de la France à destination de l'Angleterre et de la Suisse, le voyage coûte entre 2000 et 3000 dollars US. Un voyage en partance de la Suède, la Finlande, le Danemark ou la Norvège à destination de l'Allemagne, la France ou la Suisse coûte entre 3000 et 4000 dollars US.

Sur quelle base fixez-vous le prix du voyage ? Est-ce que ça dépend du trajet ou du moyen de transport utilisé ?

Nous fixons le prix du voyage selon les risques encourus, le circuit et le moyen de transport utilisé. Toutefois, le prix du voyage peut décroître en fonction des effectifs.

Les voyageurs ont-ils le choix de la destination ?

Les migrants qui sont nantis financièrement ont le choix de la destination et du moyen de transport, mais ça dépend des places libres et des sommes qu'elles sont prêtes à investir. Par contre, ceux qui n'ont pas de moyens financiers suffisants doivent se résigner à suivre nos propositions.

Comment faites-vous pour passer outre les contrôles effectués par les Etats ?

Nous avons des collaborateurs dans les corps des gardes-frontières et des polices des pays de passage. Pour les déplacements à l'intérieur de l'Europe, nous employons des citoyens européens.

Comment réglez-vous la question des papiers d'identité ?

Les traversées se font clandestinement et tous les objets ou documents susceptibles de faciliter l'identification du pays d'origine des migrants sont détruits, afin de compliquer leur expulsion en cas d'arrestation. Mais nous détruisons aussi ces données pour protéger nos passeurs.

Comment s'établissent les contacts avec les candidats au « voyage » ?

Les candidats au voyage nous contactent sur le numéro d'un portable qui change d'un voyage à l'autre, ou via des cabines téléphoniques publiques à des moments bien définis. Ces contacts s'établissent grâce à nos personnes ressources dans les pays où il y a une forte affluence de migrants, ou à travers des migrants qui ont déjà bénéficié de nos services.

Quels sont les risques que vous encourez au cas où les passagers n'arrivent pas à destination ?

L'arrestation du groupe se solde par cinq à quinze jours de privation de liberté par individu. Une fois leur peine purgée, les autorités relâchent dans la nature ceux dont ils n'arrivent pas à définir le pays d'origine et rapatrient les malchanceux. Donc, la péripétie reprend pour les premiers. Il y a aussi les victimes de maladies ou d'accidents au cours du voyage, ce qui reste cependant des événements rares.

Êtes-vous prêt à risquer votre vie pour les gains importants que génère votre activité ?

Bien sûr, il y a dans cette activité des intérêts colossaux qui font que je risque ma vie, surtout pour le père de famille que je suis. Mais je pense aussi que je suis en train d'aider les personnes qui rêvent de trouver en Occident la sécurité, la stabilité et la protection, ce qu'ils ne trouvent pas dans les dictatures. J'ai commencé ce boulot en 1989 et je suis content de faire ce travail, ce indépendamment des intérêts matériels. J'ai même permis à trente personnes de voyager gratuitement à destination de l'Europe. Bien que ces traversées soient réalisées illégalement, je partage la joie des voyageurs quand ils arrivent à destination sans encombre.

Avec combien de personnes collaborez-vous dans les pays de destination ?

Nous avons des collaborateurs dans presque tous les pays d'origine et les pays de destination occidentaux : en Irak, Turquie, Syrie, Liban, Iran, Russie, France, Italie, Suisse, Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, Norvège, Irlande, Angleterre et au Canada. J'estime leur nombre entre 350 et 450, mais il est variable en raison de la période prise en considération et des fluctuations du marché de la migration.

Pouvez-vous nous décrire un voyage qui a mal tourné et comment vous l'avez vécu ?

Au cours de ma carrière, j'ai aidé plus de 2800 individus, de toutes nationalités, à se rendre en Occident pour bénéficier de la sécurité. Nous avons connu parfois des accidents. Je me rappelle en particulier d'un qui s'est déroulé durant l'hiver 2003. Nous étions trois groupes qui comptaient au total 180 personnes et nous nous rendions de Turquie en Grèce. Après huit jours de marche, un des trois guides principaux, d'origine grecque, est tombé malade et a décidé de rentrer chez lui. Mais son groupe a tout de même décidé de poursuivre son chemin. Deux jours plus tard, ils se perdent et la majorité des voyageurs se retrouve dans un état de déshydratation avancé. Un soir, ils sont contraints d'allumer un grand feu dans la forêt au risque de se faire remarquer. Deux voyageurs succombent finalement à cause de la déshydratation, la fatigue et le froid. Quant aux neuf autres, ils sont à ce jour encore portés disparus. Je n'arriverai jamais à oublier cet accident qui m'a profondément marqué, c'est comme s'il s'était déroulé la veille !

Interview réalisée par Honer Ali

Interview traduite par Chaouki Daraoui et Hassan Cher

Grèce – Italie aller simple

Une légende pour trois photos
exclusives de Voix d'Exils



Ces photographies suivent le périple d'un jeune « voyageur illégal » de 25 ans originaire du Kurdistan irakien. Ce voyage, qui a été effectué en 2009, reliait la Grèce à l'Italie et lui a coûté 7'500 dollars US; mais était « sous garantie ». En cas d'échec, et pour autant qu'il survive à l'aventure, la somme lui était normalement « remboursée ».

Le bateau, qui a été affrété par un réseau de passeurs, est en fait un ancien bateau de pêche, ce qu'on appelle communément « un bateau poubelle ». Il a juste été repeint et le moteur a été remplacé par celui d'une voiture juste avant le départ. Ce bateau transportait 125 adultes et environ 30 ou 40 enfants. Le poids que représente la totalité des passagers est donc important et augmente les risques du voyage. 90% des occupants sont kurdes et les 10% restants viennent d'autres pays arabes. Les hommes occupent le pont, tandis que les femmes et les enfants sont à l'abri dans la cale.



Le cinquième jour, une panne du moteur se produit d'une durée de huit heures. Par chance, un mécanicien est à bord et parvient à extirper une couche qu'il retrouve coincée dans le moteur. Le septième jour, les réserves d'eau potable sont épuisées et le désespoir gagne alors les voyageurs. Mais heureusement, l'attente sera brève car les côtes italiennes pointent à l'horizon.